

Les commissions de travail

Elles constituent le lieu principal de préparation, de discussion et de débat politique.

Le rôle des commissions est d'amender, d'enrichir et de discuter de l'ensemble des projets et des politiques publiques proposés par l'exécutif et qui seront soumis au vote de l'Assemblée communautaire. L'organisation des commissions est calquée sur les grands secteurs d'intervention de la Communauté avec :

- Une commission dédiée à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et au logement
- Une commission dédiée à l'organisation de la mobilité
- Une commission dédiée au développement économique, à l'emploi et à la formation
- Une commission dédiée à la protection de l'environnement
- Une commission dédiée à la culture et au patrimoine.

Outre ces 5 commissions «opérationnelles», une sixième commission est consacrée aux questions liées au fonctionnement de la Communauté et notamment aux questions financières, ressources humaines, juridiques ou relatives à l'administration générale.

Les sujets relatifs à la solidarité sont traités dans le cadre du Centre Intercommunal de l'action sociale.

Les commissions n'ont pas de pouvoir délibératif. Elles ne peuvent pas prendre de décisions. Elles sont composées des conseillers communautaires mais aussi des conseillers municipaux non conseillers communautaires et ce afin de permettre une meilleure représentation notamment des petites communes.

40 rue Mainsieux
cs 80363
38216 Voiron cedex
Lundi - vendredi : 8h-12h / 13h30-18h
Tél : 04 76 93 17 71

<http://www.paysvoironnais.com/notre-organisation/les-commissions-de-travail-302.html>